



Bertrand Leroy

Commissaire aux comptes

Membre inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,

Rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

213 Boulevard de Turin

Bâtiment EUROSUD

59777 LILLE

T : +33 (0)3 20 13 09 94

FONDATION ANBER

Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 836 Bois d'Achelles 59910 BONDUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

FONDATION ANBER

Fondation Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 836 Bois d'Achelles 59910 BONDUES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation AnBer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

^

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 21 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

Bertrand LEROY

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres				
TOTAL (I)				
Actif circulant Stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances . Créances clients, usagers et comptes rattachés . Créances reçues par legs ou donations . Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	15 132 447		15 132 447	16 429 450
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	15 132 447		15 132 447	16 429 450

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires	1 601 000	1 601 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	35 913	34 469
Excédent ou déficit de l'exercice	1 677	1 444
Situation nette (sous total)	1 638 589	1 636 913
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 638 589	1 636 913
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	500 000	866 000
Fonds dédiés	11 869 831	12 573 263
TOTAL (II)	12 369 831	13 439 263
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 502	208 409
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 992	48 003
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 228	574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 058 306	1 096 289
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 124 027	1 353 275
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	15 132 447	16 429 450
Engagements donnés		
Baker Tilly STREGO Commissaire aux comptes		

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
. Ventes de biens		
. dont ventes de dons en nature		
. Ventes de prestations de services		
. dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
. Concours publics et subventions d'exploitation		
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation		
consomptible		
. Ressources liées à la générosité du public		
. Dons manuels	6 639 526	7 471 266
. Mécénats		
. Legs, donations et assurances-vie	5 376 401	5 129 544
. Contributions financières		
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		
Utilisations des fonds dédiés	6 265 201	7 367 723
Autres produits	1	
Total des produits d'exploitation (I)	18 281 129	19 968 533
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations stocks		
Autres achats et charges externes	374 170	254 967
Aides financières	12 617 044	12 050 581
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	21 040	36 343
Charges sociales	11 359	13 790
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	5 561 769	7 800 613
Autres charges	2 375	25 041
Total des charges d'exploitation (II)	18 587 755	20 181 335
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	- 306 627	- 212 802
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	249 612	157 108
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	58 727	79 967
Total des produits financiers (III)	308 339	237 074

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	36	22 829
Total des charges financières (IV)	36	22 829
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	308 303	214 246
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	1 677	1 444
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)		
Total des produits (I + III + IV)	18 589 467	20 205 608
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	18 587 791	20 204 164
EXCEDENT OU DEFICIT	1 677	1 444
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Dons en nature		1 061
. Prestations en nature		
. Bénévolats	15 113	
Total	15 113	1 061
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		1 061
. Prestations		
. Personnel bénévole	15 113	
Total	15 113	1 061

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La fondation AnBer est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 21 mars 2002. Ses statuts ont été modifiés par arrêté du 5 octobre 2009 pour être fondation abritante.

Conformément à ses statuts, la fondation a pour but de réaliser des actions caritatives destinées à la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance et à l'appui de toute action contribuant à la restructuration et à la consolidation de la Société.

La fondation abrite 51 fondations sous égide.

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'excédent du résultat clos le 31/12/2024 dont le total est de 15 132 447 euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 1 677 euros.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au nouveau règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité. Le nombre de Fondations abritées est de 51 au décembre 2024 (10 nouvelles fondations sur 2024 dont 3 sans flux sur l'exercice 2024). La trésorerie de chaque fondation sous égide est individualisée par un compte bancaire spécifique dans la comptabilité de la Fondation AnBer.

Les produits financiers des placements des fonds reçus pour les fondations abritées ont été restitués à chaque fondation pour un total de 20 804 euros. Cette restitution a été comptabilisée directement dans les dons reçus pour les fondations abritées. A ces produits d'intérêt s'ajoutent 34 356 € de produits financiers de plus-values de cessions et de revenus de VMP.

Les frais de gestion prévus dans les conventions entre la Fondation AnBer et les fondations abritées ont été abandonnés par la Fondation AnBer pour un total de 94 293 Euros. Compte tenu de cette décision d'abandon des frais de gestion, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Fondation ne possède pas d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à l'article 11 des statuts, le fonds de dotation (dotation initiale) est placé en valeurs mobilières, cotées ou non, en bons du trésor, en titres de créances négociables. La plus-value latente sur ces placements représentant la dotation est de 281 422 euros.

3.3 Donations d'usufruit, mécénat

Les donations temporaires d'usufruit et le mécénat reçus au cours de l'exercice sont comptabilisés sur des lignes distinctes du compte de résultat. Les fonds non utilisés à la clôture de l'exercice sont constatés en fonds reportés ou dédiés.

Les fonds reçus au titre des Fondations abritées sont comptabilisés de manière individualisée dans les comptes de la Fondation AnBer. Le total des dons et donations temporaires d'usufruit reçues par les fondations abritées est donné en page 5.

3.4 Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, ainsi que les salaires et traitements correspondent aux frais de fonctionnement de la Fondation et des fondations abritées et s'élèvent à 408 942 euros. Les charges de fonctionnement de la Fondation abritante sont de 276 264 euros et ceux des fondations abritées sont de 132 678 euros.

Les aides financières octroyées, soit 12 617 044 euros, correspondent aux versements effectués par la Fondation au titre de ses actions conformément à son objet. Elles intègrent pour 9 481 044 euros de dons des Fondations sous égide. La part propre à la Fondation AnBer est donc de 3 136 000 € (3 871 805 € en 2023).

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs engagements de versements de contributions financières ont été finalement annulés, à hauteur de 87 000 € pour la fondation abritante et de 5 000 € pour les fondations abritées. Ces montants ont été crédités aux comptes de classe 65.

Par ailleurs, sur l'exercice 2024, une somme de 5 000 € a été retournée à la fondation AnBer par une structure bénéficiaire d'une contribution financière courant 2023, le projet ayant été finalement abandonné par la structure.

Les fonds reçus par la Fondation AnBer et par les fondations sous égide non encore consommés pour les actions conformes à son objet à la fin de l'exercice sont constatés en « Fonds reportés et dédiés ».

4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAUTRE

La fondation bénéficie du temps passé par les membres du bureau et du conseil d'administration pour :

- l'analyse des demandes de dons,
- la rencontre des donateurs et des membres des fondations abritées,
- les visites des associations aidées,
- les visites et rendez-vous avec les partenaires (institutionnels, privés...).

L'ensemble de ces temps ne fait pas l'objet d'une évaluation de la part de la fondation.

En revanche, les heures de bénévolat du délégué général sont inscrites au compte de résultat et ont été valorisées sur la base d'un SMIC chargé, soit un montant de 15 113 euros pour l'exercice 2024.

5) COMPARABILITE DES COMPTES

Afin de rendre comparables les comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, le tableau donné en annexe page 6 distingue les flux du compte de résultat par grands postes entre la Fondation AnBer et les fondations sous égide.

6) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et des dettes	Page 8
Tableau de variation des Fonds Propres	Page 9
Tableau de variation des Fonds dédiés	Page 10
Tableau de comparaison du compte de résultat Fondation AnBer/fondations sous égide	Page 11

7) ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Au titre de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de ressources provenant de l'étranger.

8) EFFECTIF SALARIE

La fondation emploie une personne salariée, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

9) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les charges de l'exercice 2024 incluent 9 672 € d'honoraires de commissariat aux comptes.

10) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le décret, le code de commerce ou le règlement 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	35 170	35 170	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	35 170	35 170	

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	15 502	15 502		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43 992	43 992		
Dettes fiscales et sociales	6 228	6 228		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 058 306	1 058 306		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 124 027	1 124 027		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise :</i>					
Dotation statutaire initiale	1 601 000				1 601 000
Fonds propres complémentaires					
<i>Fonds propres avec droit de reprise :</i>					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
<i>Réserves :</i>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Autres réserves</i>					
Report à Nouveau	34 469	1 444			35 913
Excédent ou déficit de l'exercice	1 444	(1 444)	1 677		1 677
Situation nette	1 636 913	0	1 677		1 638 589
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 636 913	0	1 677		1 638 589

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports de l'exercice	Utilisations : Montant total	Utilisations : dont remboursements	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS						
TOTAL SUBV.	0	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC Pour la fondation abritante Donations d'usufruit fondateurs Donations d'usufruit autres donateurs Autres dons et contributions Pour les fondations abritées Donation d'usufruit Autres dons et contributions Pour les fondations abritées Donations d'usufruit Autres dons et contributions	866 000 1 091 000 11 482 262	500 000 577 000 4 984 769	866 000 1 091 000 5 174 201		500 000 577 000 11 292 831	0 0 532 620
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC	13 439 263	6 061 769	7 131 201		12 369 831	532 620
TOTAL	13 439 263	6 061 769	7 131 201		12 369 831	532 620

Les fonds dédiés pour projets sans dépenses depuis 2 exercices concernent soit des fonds reçus dans les fondations abritées pour un objet précis et non finalisé, soit des fonds reçus suite à une donation importante dont la consommation sous forme d'aide est prévue sur plusieurs exercices.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Comptes de résultat comparés

	Fondations abritées		Fondation AnBer		Total	
COMPTE DE RESULTAT EN KEUR	EXERCICE 31/12/2024	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2024	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2024	EXERCICE 31/12/2023
Subventions						
(1) Dons et donations temporaires d'usufruit reçus	9 369	9 868	2 647	2 733	12 016	12 601
(2) Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	5 174	5 009	1 091	2 359	6 265	7 368
(3) Report des fonds dédiés sur exercices futurs	(4 985)	(6 710)	(577)	(1 091)	(5 562)	(7 801)
(1) +(2) +(3) Produits d'exploitation utilisés sur l'exercice	9 558	8 167	3 161	4 001	12 719	12 168
Autres achats et charges externes, salaires & charges	133	128	276	202	409	330
Aides financières	9 481	8 179	3 136	3 872	12 617	12 051
Total des charges d'exploitation	9 614	8 307	3 412	4 074	13 026	12 381
Résultat d'exploitation	-55	-140	-252	-73	-307	-213
Produits financiers	55	162	253	75	308	237
Produits exceptionnels						
Charges financières	0	-21	0	-2	0	-23
Charges exceptionnelles						
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESULTAT	0	1	1	0	1	1

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes